

**délibération :**
D_2022_4_11

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 38

Votants : 47

Objet : Rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

L'an deux mille vingt deux, le mardi 05 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2022

Titulaires : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame BENOIT Florence, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur MONDO Thierry, Madame GRANERO Agnès, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame SAMSON Véronique, Madame PODOROJNY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur JAMBUT Gérard, Madame CHARLES Sabine, Monsieur CAMUSET Pascal, Madame MOREAU Patricia, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FIEVET Jean-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

Monsieur HERMANS Emric a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

Absent(s) : Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur JOLY Alain

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame GUERINOT Laurence, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BUOT Julie, Monsieur LÉSAGE Cédric, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Vu les articles L.2224-3 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté NORD DEV 00751365A du 2 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le RPQS ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois,
Vu la délibération n°2-1-01-14 du Conseil communautaire en date du 7 janvier 2014 mettant en place le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois ;
Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du SPANC 2021 ci-annexé ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2022 ;

Considérant que les EPCI organisateurs des services de l'assainissement non collectif, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée à et à celles de leurs Communes membres un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service. Ce document doit également être tenu à la disposition du public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 077-200040251-20220705-2022_4_11-DE

Emis le 05/07/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 13/07/2022

